
LE CHEMIN DE CROIX PARCOURU PAR UN RELIGIEUX ARMÉNIEN

Mots-clefs – Baghdiguan, Bzommar, Mont Liban, Angora, communauté, couvent, Ministère des cultes, police, abbé, directeur, catholique

Ce document, que je présente aux lecteurs de notre revue, a été rédigé en 1919 par un religieux arménien, le Père Khoren Clemens, habitant à Angora. Il s'agit d'une lettre qu'il a adressée à l'un des militaires français, le capitaine de Courson, sur sa demande, et où il a décrit les péripéties du martyr de l'abbé Nersès Baghdiguan, homme d'Église arménien, lors de la Première Guerre mondiale.

À cette époque, les persécutions dirigées contre le peuple arménien battaient toujours leur plein dans l'Empire ottoman et la lettre en question en est la meilleure preuve. L'abbé Baghdiguan, qui avait déployé son activité religieuse depuis 1892 dans différentes villes de l'Empire ottoman, surtout dans celles de l'Arménie occidentale, se trouvait, au début de la guerre, à Bzommar, au Liban. Ayant été nommé, en 1916, vicaire patriarcal et curé de la communauté arménienne catholique d'Angora, il avait été contraint de quitter le Liban et de diriger vers le nouveau lieu de sa nomination.

L'auteur de cette lettre a présenté, d'après sa propre terminologie, le « chemin de Croix », que l'abbé Baghdiguan a été obligé de parcourir lors de ce voyage, en subissant presque à chaque instant des brutalités, voire des atrocités, et des humiliations de la part des représentants des autorités ottomanes qui l'accompagnaient. À travers ce récit fiable du Père Khoren Clemens, on peut recueillir des impressions authentiques sur les différents aspects du processus génocidaire dirigé contre les Arméniens, surtout celui de la conversion forcée à l'islam, ainsi que de la position négative du gouvernement ottoman à l'égard de la religion des Arméniens rescapés du génocide et de l'accomplissement de leurs rites religieux. Il met bien en évidence et de manière convaincante les obstacles que les autorités ottomanes locales mettaient régulièrement sur la voie des religieux arméniens lors de l'accomplissement de leur mission dans l'Empire ottoman. L'attitude défavorable des représentants des autorités ottomanes envers l'abbé Baghdiguan et leur hostilité à l'égard de son activité à Angora prouvent de manière irréfutable l'existence des conditions pénibles, dans lesquelles se trouvaient toujours les Arméniens de l'Empire ottoman, même après la chute du pouvoir des Jeunes-Turcs.

Je n'ai pas pu, à mon grand regret, me procurer des informations ni sur l'abbé Baghdiguan, ni sur le Père Khoren Clemens. Or la lettre de ce dernier, adressée au capitaine de Courson, est d'un intérêt indéniable. Précisons que ce document est plein de fautes orthographiques et stylistiques que nous avons corrigées dans la mesure du possible en respectant la terminologie parfois étrange de l'auteur ; il est probable que l'auteur n'avait pas une parfaite maîtrise du français.

Ce document, rédigé à la main, se trouve dans les Archives du Musée-Institut du Génocide des Arméniens de l'Académie nationale des sciences de la République d'Arménie (département 8, dossier 284, n° 182).

VAROUJEAN POGHOSYAN

Angora, le 16 mai 1919.

Monsieur,
M[onsieu]r le Capitaine de Courson du 51^e Régiment d'artillerie

à Constantinople
Secteur 510 C.

Permettez-moi de vous présenter cet écrit au crayon, parce que je voudrais en avoir une copie. Voilà l'histoire abrégée de M[onsieu]r l'Abbé *Nersès vartabed* Baghdiguian, dont vous m'aviez demandé d'envoyer les souffrances qu'il a dû endurer durant cette persécution arménienne, pendant la dernière guerre. M[onsieu]r l'Abbé *Nersès vardaped* Baghdiguian, actuellement vicaire patriarcal et curé de la communauté arménienne catholique d'Angora, est né le 1^{er} mai 1867 à Brkenik, village armén[ien] cathol[ique], tout près de Sivas. Il est membre du Couvent arm[énien] cathol[ique] de Bzommar sur une hauteur du Mont Liban. Comme séminariste, il a fait ses études primaires de dix ans au séminaire susdit, et de là il a été envoyé à Rome, pour y continuer ses études supérieures de philosophie et de théologie. Le 15 août 1892, il a été consacré comme prêtre arménien cathol[ique]. Puis, il a été envoyé sur ordre patriarcal à Brkenik, Sivas, Gurune, Ourfa, Mamouret-ul-Aziz, Brkenik, comme vicaire patriarcal et curé de la communauté arm[énienne] cathol[ique]. Quoiqu'il ait subi toujours beaucoup de difficultés de la part du gouvernement turc comme représentant de la communauté, quand même il a pu plaider les causes des communautés arm[éniennes] cathol[iques] qui lui étaient confiées comme vicaire patriarcal. Quatre mois avant la dernière mobilisation en 1914, sur ordre du Patriarche armén[ien] cathol[ique], il a dû quitter le 1^{er} avril Brkenik, et via Constantinople, il est rentré à Bzommar le 1^{er} mai a[nni] c[urrentis]. Depuis ce temps-là, il se trouvait au couvent de Bzommar.

C'est le 5 juin 1916 que le *kaïmakam* de Djounié avait fait savoir au *mudir* de Kosta qu'il devait arrêter le prêtre arm[énien] cathol[ique] Nersès Baghdiguian et, de là, l'envoyer sous l'escorte de gendarmes turcs. Comme le *mudir* de Kosta était persuadé de l'innocence de l'Abbé Nersès Baghdiguian, il avait voulu le sauver de cette mauvaise situation, dont on ne savait pas la cause et il avait répondu au *kaïmakam* de Djounié qu'une telle personne n'existait pas au couvent de Bzommar. Pendant ce temps-là, le conseil du Couvent, ignorant toute cause de culpabilité de M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguian, avait décidé de cacher l'Abbé Nersès B[aghdiguian] dans le couvent « Marchalita » des Sœurs maronites, situé à une distance de 20 minutes de Bzommar. Il y avait déjà au couvent « Marchalita » un réfugié anglais. Le cinquième

jour (le 10 juin) de son refuge au couvent des Sœurs maronites « Marchalita », quinze gendarmes turcs avaient déjà cerné le couvent susdit. Sur l'avertissement des Sœurs, il se cache dans les caves souterraines du couvent avec l'Anglais nommé *Frédéric Godolia*, originaire de Beyrouth, sujet anglais qui avait en possession un passeport italien d'un autre nom. Les gendarmes pénètrent dans le couvent, ayant à leur tête le commandant Hanna bey Dahr, de confession catholique, et le capitaine Arif, mahométan. Enfin, ils viennent à découvrir l'Abbé Nersès Baghdiguian avec l'Anglais dans les caves du Couvent des Sœurs. Après les avoir fouillés et trouvé sur M[onsieu]r l'Abbé 2,5 l[ivres] t[urque]s on les arrête tous les deux. En route, M[onsieu]r l'Abbé propose au commandant de ne pas le faire accompagner de quinze gendarmes. Mais le commandant repousse cette demande de M[onsieu]r l'Abbé. Et voilà le capitaine qui se charge de le conduire tout seul à Djounié où les deux prévenus devaient arriver. Pendant cette marche, dans les forêts de Bab-el-Hava, le capitaine lui demande les 2,5 l[ivres] t[urque]s que M[onsieu]r l'Abbé possédait lorsqu'il avait été arrêté. Il les lui refuse, mais, menacé d'un revolver par le capitaine, il se voit obligé de lui donner la somme unique de 2,5 l[ivres] t[urque]s qu'il avait sur lui en ce temps là. Arrivé (le 10 juin) à Djounié, il fut obligé de passer la nuit avec son camarade anglais, sur les pierres, à la Direction de la police du local. Le lendemain (le 11 juin) on les conduit à Baabdé, escorté de deux gendarmes, baïonnette au canon, et de deux policiers, chez le *moutessarif* du Mont Liban. Après une telle marche solennelle de six heures, ils arrivent à Baabdé, à la résidence du *moutessarif*. Le soir venu, on les emprisonne. À peine M[onsieu]r l'Abbé entre-t-il dans la prison qu'il tombe évanoui, à cause des odeurs suffocantes de la prison. La nuit du 13 juin, après avoir couru deux fois le danger direct du fusil et de la baïonnette, un tremblement de nerfs le surprend.

Le jour suivant, après les procès-verbaux de M[onsieu]r l'Abbé et de l'Anglais, ils sont tenus au large jusqu'à l'arrivée du *moutessarif* qui était absent ce jour-là à cause d'une inspection dans les environs de Baabdé. Après quatre jours, le *moutessarif* rentre chez lui et il fait venir M[onsieu]r l'Abbé Nersès devant lui, et après lui avoir demandé son nom et consulté le commandant général du Mont Liban, il lui communique qu'on l'a fait venir ici, pour lui faire savoir que le Patriarche arménien catholique avait donné l'ordre, par l'intermédiaire du Ministre de la justice et des cultes, pour la personne de M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguian, de se rendre à Angora comme vicaire patriarcal et curé de la communauté arm[énienne] cathol[ique] d'Angora ! Après cela, le *moutessarif* lui demande quelle était l'identité de l'Anglais : – « Est-ce qu'il est vraiment Italien d'après le passeport qu'il possède ? » M[onsieu]r l'Abbé assure qu'il devait être sûrement Italien, parce qu'il parlait couramment l'italien et que les consuls européens ne délivrent jamais de passeports aux personnes qui ne sont pas vraiment sujets de leurs gouvernements. D'après cette explication donnée par M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguian pour plaider la cause de l'Anglais qui portait un passeport italien, – le *moutessarif*, convaincu, le laisse aussi en pleine liberté. Maintenant, voilà les deux prévenus qui retournent chez eux le 15 juin à Bzommar. Après cette aventure, M[onsieu]r l'Abbé se repose un petit peu, pour recommencer son chemin de Croix. Huit jours après son entrée à Bzommar, M[onsieu]r l'Abbé Nersès fût appelé par le *moutessarif* du Mont Liban à Baabdé, où celui-ci lui promet de respecter d'après les conditions préalables de M[onsieu]r l'Abbé pour se rendre à Angora ; le *moutessarif* lui fait savoir que selon l'assurance reçue de Constantinople

par télégramme, au moins deux églises de la ville d'Angora lui seraient confiées et que le reste de la population arm[énienne] cathol[ique] ne serait plus déporté.

Avant son départ pour Angora, M[onsieu]r l'Abbé veut voir l'évêque d'Angora qui était alors en exil à Damas. De retour de Damas (le 11 août), neuf agents de police l'accompagnent sur la ligne Damas-Raïak ; après lui avoir pris son billet de train et son *vessika** de voyage, ils lui proposent d'accepter le mahométanisme ! Mais se voyant refusés par M[onsieu]r l'Abbé Nersès, c'est avec une haine diabolique qu'un des agents de police lui applique trois coups de poing, l'un à la joue droite, l'autre à la gauche, et le troisième à la bouche. Le résultat était déjà atteint, M[onsieu]r l'Abbé avait perdu toutes ses dents, ayant la bouche pleine de sang, pour la foi chrétienne ! La somme que M[onsieu]r l'Abbé possédait alors, les policiers la lui avaient enlevée aussi. Dans cet état sanglant et dépourvu de tout, il arrive à Raïak le jour même, le 11 août. Après une hésitation à continuer sa route vers Alep, il prend la résolution de continuer sa route en tout cas et il y arrive le 12 août. On l'y emprisonne, l'accusant de ne pas avoir de *vessika* de voyage et de n'avoir pas pris son billet de chemin de fer ! Avec mille difficultés, il sort de prison et tombe malade dans un état de total dénuement. Enfin, il quitte Alep le 21 août et arrive le 22 août à Adana, non sans mal. Après avoir rencontré mille difficultés de la part du gouvernement turc, il se dirige le 25 août d'Adana à Tarse. Le 27 août, il quitte Tarse pour se rendre en automobile de transport à Puzanti. Arrivé le même jour, il s'adresse à la direction de l'Hôtel allemand, demande une chambre, que l'on lui refuse. Mais, sur l'intervention d'un officier autrichien, les Allemands lui montrent une chambre sans plafond et légèrement couverte de feuilles de sapin. Cette chambre, à même le sol, était déjà l'habitation des poulets et des oies ; il y fut attaqué par les poux de ces oiseaux, ce dont il dut souffrir, bien entendu. Issu d'une famille arménienne catholique de Bilémédik, originaire d'Angora, M[onsieu]r Joseph Férahian, chef de train de Bilémédik, ayant appris la situation misérable de M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguan, vient le prendre chez lui, pour le sauver de cette misère où il se trouvait, bien malgré lui. Ici aussi, il rencontre de nouveau de la part du gouvernement turc mille difficultés, pour continuer sa route vers Angora. Après avoir couru ici le danger d'être fusillé, il quitte enfin Puzanti le 15 septembre et arrive le 16 septembre à Konia. À peine arrivé, il tombe malade chez le P[ère] Antoine S.A. – Après quelques jours, étant un peu remis, il a veut continuer son chemin vers Angora. Mais voilà encore des difficultés de la part de la police de Konia. Le chef de la police de Konia lui dit ouvertement : « Nous avons incendié Angora, il n'y reste plus d'église ni de peuple catholique ! » Il ajoute : « Tu ne pourras pas non plus te rendre à Angora, le voyage t'est interdit ». Et M[onsieu]r l'Abbé lui réplique : « Même s'il me fallait mourir pour cela, je me rendrais à Angora ». Après cela, il envoie au Patriarcat arm[énien] cathol[ique] et au Ministère de la justice et des cultes une dépêche, les informant que la police de Konia ne lui permet pas continuer son chemin vers Angora. Après une quinzaine de jours, la police lui fait savoir que, d'après la réponse reçue de Constantinople il pouvait continuer son chemin vers Angora. Mais voilà qu'une grave maladie le surprend ; cependant grâce aux bons soins du Docteur Post, un Américain qui traitait surtout les pauvres, il guéri. Le 26 octobre, il quitte enfin Konia pour rentrer à Angora, sa destination, où il arrive

* En turc : document. – V. P.

le 28 octobre 1916. – Il lui a donc fallu trois mois p[our] faire ce chemin de Croix, pour pouvoir arriver à sa destination à Angora !

À son arrivée, l'Abbé Nersès Baghdiguian, comme vicaire patriarcal arm[énien] cathol[ique], trouve le reste de la population arm[énienne] cathol[ique] dans un état très regrettable au point de vue tant moral qu'économique. Pour relever le moral de son peuple, il commence à prêcher pendant la messe journalière, qu'il célébrait dans une maison, n'ayant point d'église ni même une petite chapelle à sa disposition. Le résultat de toutes ces prédications était très salutaire. Le peuple avait déjà repris – en quelques mois – sa conduite chrétienne. Il ne se soumettait plus aux velléités des employés du gouvernement turc et des policiers. Ce changement dans le moral du peuple étant la cause unique du mécontentement des fonctionnaires gouvernementaux envers M[onsieu]r l'Abbé Nersès, ils se mirent à s'irriter contre lui. À partir de ce temps-là, M[onsieu]r l'Abbé Nersès devait souffrir ce que suit.

C'était le 15 janvier 1917 : un Turc voulant épouser une fille arm[énienne] cathol[ique], qu'il avait lui-même violée, il avait fait recours au juge turc pour les formalités nécessaires. Le juge, ne respectant point les conditions prescrites par la loi ottomane dans le cas de conversion d'une personne chrétienne à l'islam, enjoignit à M[onsieu]r l'Abbé, vicaire patriarcal, par l'intermédiaire de personnes officieuses, qui n'avaient aucun ordre officiel à la main, – de venir chez lui, sans lui faire connaître la cause de cette invitation. En arrivant au siège du gouverneur, M[onsieu]r l'Abbé se voit menacé par une foule musulmane qui attendait le résultat des formalités concernant la conversion de la fille catholique à l'islamisme, la malheureuse ayant déjà été violée trois jours auparavant. Le juge menace M[onsieu]r l'Abbé de l'exiler s'il refuse de signer pour constater la conversion de la fille cathol[ique] à l'islamisme. M[onsieu]r l'Abbé résiste refusant d'approuver cette formalité officielle ! Enfin y étant contraint, il donne sa signature, écrivant en même temps sur l'acte officiel : « Ayant trouvé cette formalité contre la loi, je donne mon approbation ! » Après cela, il se sauve à peine de la main du juge et de la foule musulmane irritée contre lui.

Quoique le *vali* d'Angora, dès l'arrivée de M[onsieu]r l'Abbé, lui eût permis de choisir une maison où il devait célébrer la S[ain]te Messe et les autres cérémonies ecclésiastiques, le gouvernement ne cessait point de lui faire des difficultés à cet égard, jusqu'au fameux jour du 27 mai 1917 où l'on lui défendit formellement de dire la messe dans la maison même où il la célébrait déjà avec le consentement du *vali* d'Angora. C'était le jour de la Pentecôte* le 27 mai, après les S[ain]tes Messes et les prédications du jour, quand le peuple arm[énien] cathol[ique] quittait la maison de prière : les policiers turcs arrivent alors et examinent toutes les femmes et les jeunes filles, pour chercher celles qui avaient accepté le mahométanisme, mais ils n'en trouvent aucune. Sur cela, ils pénètrent dans la maison de prière, et commencent à fouiller les chambres et les coffres. Quand M[onsieu]r l'Abbé leur demande ce qu'ils cherchent dans la maison, ils lui répondent qu'ils cherchent des femmes et des jeunes filles nouvellement converties à l'islamisme, ainsi que de la dynamite. M[onsieu]r l'Abbé leur propose de demander une fois au peuple ce que c'était que la dynamite ! Ils entreprennent alors d'interroger M[onsieu]r l'Abbé pour le prendre au piège, mais

* Fête chrétienne qui se célèbre cinquante jours après Pâques, en mémoire de la descente du Saint Esprit sur les Apôtres. – *V. P.*

n'ayant reçu aucune réponse, ils le quittent. Vers les dix heures et demie du matin, M[onsieur] l'Abbé quitte aussi la maison de prière pour prendre son déjeuner dans sa résidence. À peine arrivé, voilà qu'il trouve les gendarmes, conduits par un policier, déjà devant sa porte, le demande d'une manière grossière. Sans prendre son café, il descend à la porte de son domicile, qu'il quitte, escorté par deux gendarmes baïonnette au canon et accompagné d'un policier. Il commence à traverser les rues de la ville, en laissant son peuple dans les soucis et l'inquiétude. À l'arrivée à la Direction de la police, on avertit à haute voix le commissaire de police, en disant « Voilà, nous l'avons amené ! » Le commissaire de police le fait attendre cinq minutes. M[onsieur] l'Abbé, dans l'expectative, prend la parole pour lui demander quel était l'ordre qu'il voulait lui communiquer ? – Je te défends à partir de demain de prier dans la maison de prière et de laisser venir le peuple chez toi ! – Quelle est la faute pour laquelle vous nous défendez cela ? lui demande M[onsieur] l'Abbé. Je ne vous ai pas dit que vous avez fait une faute ! Mais il faut savoir que, pour pouvoir prier dans une maison, il faut avoir la permission formelle du Ministère des cultes ! Mais c'était vous qui m'aviez communiqué la permission du Ministère des cultes, où il était mentionné qu'il fallait indiquer une maison pour y pouvoir célébrer les cérémonies ecclésiastiques.

Et comme je vous proposais alors de nous permettre de choisir une autre maison de prière, à cause de l'insuffisance de la maison déjà indiquée, vous m'aviez répondu que cette maison vous avait été indiquée officiellement et que vous ne pouviez plus choisir une autre maison de prière, lui réplique M[onsieur] l'Abbé. – Voilà, je te donne l'ordre de ne plus prier dans la maison de prière à partir de demain. – Moi aussi je me trouve obligé de télégraphier votre ordre au Ministère des cultes ! lui répond M[onsieur] l'Abbé. – Je dois vous communiquer l'ordre que j'ai reçu, je suis un simple employé, vous pouvez vous adresser pour cela au directeur de police d'ici, lui répond le commissaire. Maintenant M[onsieur] l'Abbé se présente au directeur de police et lui raconte ce qui s'était passé à son sujet chez le commissaire de police. Le directeur, après avoir tout écouté, lui répond : Oui, c'est défendu de prier dans une maison. – M[onsieur] l'Abbé lui demande : Est-ce que cette interdiction est une nouvelle interdiction ou bien déjà ancienne ? – Nous n'avons point d'obligation de vous faire connaître qu'elle soit nouvelle ou ancienne ! réplique le directeur de police. – Vous savez déjà que nos quatre églises ont été incendiées, alors où voulez-vous que je prie avec mes ouailles ! ? – Je ne vous dis pas de ne pas prier, mais il est défendu de prier dans une maison sans la permission du Ministère des cultes ! répond le directeur. – Excusez moi, je n'ai pas pu saisir la signification de vos paroles, vous dites, faites vos prières, et vous ne nous indiquez pas un lieu de prière ! Couper les ailes d'un oiseau attendre qu'il vole, c'est une contradiction ! Le premier article du Code civil dit que, s'agissant d'une affaire donnée, la sentence doit être prononcée en fonction de ce but. C'est le Ministère des cultes qui m'a envoyé ici pour servir mes ouailles, c'est alors, bien entendu, qu'on devait m'indiquer un endroit pour le culte. Comme vous vous rappelez encore, cette défense a été formulée une autre fois aussi, mais le *vali* précédent ordonna de continuer nos prières dans la même maison, jusqu'au moment où on pourrait trouver une autre place plus convenable, répond M[onsieur] l'Abbé. – Cet ordre était alors donné oralement, lui réplique le directeur. – Mais non ! M[onsieur] le *vali* vous avait communiqué cet ordre par écrit, en y ajoutant son propre ordre, sur ma requête, que je lui avais présentée la première fois à l'occasion de cette

difficulté –, et moi-même je vous l'avais présentée alors. Donc, je vous avais demandé de nous permettre de continuer nos prières dans la maison où nous les faisons jusqu'à ce jour. Et vous m'aviez permis encore de chercher une autre maison plus convenable pour nos prières, accompagné d'un agent de police. Après que j'eus effectué des recherches pendant une semaine sous la pluie et la neige, et après le rapport de l'agent de police, vous m'aviez répondu que vous aviez besoin de toutes les maisons indiquées dans ce rapport, or vous savez aussi très bien, que, jusqu'à aujourd'hui, aucune de ces maisons n'est utilisée pour vos besoins en matière d'école, d'hôpital, etc., etc., et elles restent même inhabitées ! lui rappelle M[onsieu]r l'Abbé. – Je ne me souviens pas de choses pareilles, dit le directeur. – Donnez l'ordre, s'il vous plaît, d'entrer chez vous, en ce moment-ci, à M[onsieu]r Nouri Effendi, à l'agent de police, avec lequel j'avais alors visité les maisons susdites, et qui avait rédigé le rapport de ces maisons ! Et c'est moi-même qui vous ai présenté ce rapport, demandez-le ! réplique M[onsieu]r l'Abbé.

Directeur de police. – Pas besoin d'une requête ! D'après ce que j'entends, vous recevez les nouvelles converties à l'islam dans votre maison de prière. –

M[onsieu]r l'Abbé. – Je n'ai pas le temps de m'en occuper. Si elles viennent à ma maison de prière, défendez-leur de venir chez moi. Quant à moi, je ne le peux pas, car la porte de la maison de prière est toujours ouverte pour tout le monde, chacun est libre d'y entrer. Et si les chrétiens viennent visiter vos mosquées, est-ce que vous le leur défendez jamais ? Ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas de loi qui défende à ceux qui veulent visiter la maison de prière de le faire. Ce sont les « Kizilbaches » qui mangent leur agneau sacré entre eux seulement, sans permettre de venir à une autre personne qui n'est pas de leur confession.

Direct[eur] d[e] police. Vous parlez trop ! Ne connaissez-vous pas les nouvelles converties à l'islamisme. Vous devez leur défendre de vous visiter à la maison de prière.

M[onsieu]r l'Abbé. Mais non, je ne peux pas les connaître, car les nouvelles converties ne sont pas habillées comme les chrétiennes, elles ont leur voile. Si vous le voulez quand même, donnez-moi la liste de celles-ci, comme je vous l'ai dit deux ou trois fois déjà, et donnez-moi aussi la liste de tous les prêtres, qui d'après vos lois, devraient assister à la conversion de ce genre de personnes, avec les signatures des prêtres assistant. Dans le cas contraire, toutes ces nouvelles converties sont mes ouailles.

Direct[eur] d[e] police. Si un prêtre n'y assiste pas, ne sont-elles pas considérées comme de vraies musulmanes ?

M[onsieu]r l'Abbé. Tout le monde doit connaître les lois du gouvernement, et ce qui n'est pas connu par la loi, vous ne pouvez pas l'accepter, moi non plus.

Direct[eur] de police. Je vois que tu as besoin d'une correction !

M[onsieu]r l'Abbé. J'accepte cela, mais j'en ai besoin de la part d'un confrère plutôt que de vous, parce que vous n'êtes pas à même de le faire.

Direct[eur] de po[lice]. Pas besoin de bavarder ! Comment cela se fait-il que je connaisse mes policiers et que vous, vous ne puissiez connaître les nouvelles converties ?

M[onsieu]r l'Abbé. Voulez-vous dire que les nouvelles converties sont aussi mes ouailles, et moi, que je dois les connaître ?

Directe[ur] de police. Trêve de bavardage ! Elles ont accepté vraiment la juste religion ! (le mahoméтанisme) !

M[onsieu]r l'Abbé. Mais je sais ce que je dis, et ce que je dis, c'est la vérité. Comment voulez-vous que [je] les connaisse, ou que je sois au courant, si elles sont voilées. Et de plus, aujourd'hui à la S[ain]te fête de la Pentecôte, où il y avait beaucoup de monde à la Messe, vos policiers ont fait des recherches parmi mes ouailles et n'ont pas pu trouver de nouvelle convertie. Comment voulez-vous donc que je puisse les connaître ?

Dir[ecteur] de police. menteur ! Est-ce que tu dis la vérité ? N'est-ce pas toi-même, qui à l'occasion de Pâques, en bénissant les maisons, as refusé aux nouvelles converties de baiser la Croix ? N'as-tu pas fait la même chose au cimetière après l'enterrement ?

M[onsieu]r l'Abbé. Voilà, n'ai-je pas fait ce que vous désiriez ? Ne constatez-vous pas que j'ai opposé un refus aux nouvelles converties ?

Directeur de police. Qui était cette femme insensée qui avait parlé contre la police, et que vous aviez grondée dans la maison de prière ?

M[onsieu]r l'Abbé. Je ne connais pas de femme qui ait dit de nouvelles choses ou prononcé de nouvelles paroles au sujet de la police. Mais je suis sûr et certain qu'il n'existe plus parmi mes ouailles de femmes ou de jeunes filles malhonnêtes. Ces femmes malhonnêtes ont été, en général écartées et éloignées de mes ouailles, et sont devenues des mahoméтанes. L'honnêteté met une langue dans la bouche des ignorants pour parler des choses que les savants malhonnêtes ne peuvent point dire.

Direct[eur] de police. Pas de bavardage ! Je te défends de prier dans la maison de prière, en y invitant le peuple, pas même deux personnes !

M[onsieu]r l'Abbé. Moi aussi, je serai obligé de m'adresser à qui de droit.

[Directeur de police]. Vous êtes libre de le faire, mais si le *vali* vous permet de continuer vos prières là où vous l'avez fait jusqu'à présent, moi aussi je vous permets de les continuer.

Enfin, M[onsieu]r l'Abbé quitte le directeur de police vers une heure et demi a[n]te m[eridien] pour faire les démarches nécessaires auprès du *vali*. Il rédige une requête concernant cette question, c'est]-à-d[ire] la maison de prière, pour y pouvoir continuer les prières, et il veut se présenter au *vali*, pour présenter personnellement la requête susdite. Sous le prétexte d'une occupation urgente, M[onsieu]r le *vali* refuse de le recevoir et l'envoie chez son secrétaire, en disant qu'il explique à son secrétaire la cause de la visite, ou bien qu'il vienne le voir le lendemain. M[onsieu]r l'Abbé, à son tour, après une certaine hésitation, renonce à cette affaire de requête et à la visite au secrétaire du *vali*, n'ayant point confiance en cette personne antichrétienne. Il veut alors rentrer chez lui, après tant de fatigue inutile, de dix heures et demi du matin jusqu'à deux h[eu]res a[n]te m[eridien]. – Et voilà que, de nouveau, un policier et un gendarme l'arrêtent en chemin. Ils le conduisent encore une fois à la direction de police et le présentent au commissaire en chef, disant : « Voilà, nous l'avons amené » ! Le commissaire lui ordonne de rester dehors, à la porte, et il mande chez lui un agent de police, qui vient, quelques minutes après, l'appeler d'un air dédaigneux, pour le conduire dans la chambre d'interrogatoire. Voilà le troisième interrogatoire qui, après ceux du commissaire de police et du directeur de la police, commence pour M[onsieu]r l'Abbé.

Un agent de police, nommé Kara Ali, désigné pour interrogatoire, lui pose la question : – D’après la prophétie de Moïse – « Le Bon Dieu va ressusciter pour vous un prophète comme moi, vous devez l’écouter » – qui est ce prophète ?

M[onsieur] l’Abbé. C’est pour une discussion religieuse que vous m’avez fait venir ici cette fois-ci ? Si vous me demandez cela officiellement, je vous prie d’écrire mes réponses ; si c’est officieusement, je ne suis pas obligé de vous répondre.

L’agent de police. Tais-toi ! et réponds-moi à ce que je te demande ici, c’est un lieu officiel où tu te trouves, *espèce de chien !*

M[onsieur] l’Abbé. Je vous remercie pour cela, et je serai très heureux d’être comme un chien qui guérit ses plaies en les léchant. Et moi je voudrais lécher les plaies de tous ceux qui ne connaissent pas leurs plaies, pour pouvoir les guérir comme un chien !

L’agent de police. Ne me donne pas de réponse évasive, c’est une citation assez claire pour notre prophète. Cette prophétie est faite par notre prophète, et elle se trouve même dans votre Bible. Qu’en dis-tu ? Pourquoi me réponds-tu évasivement ?

M[onsieur] l’Abbé. Jusqu’à présent, j’ignorais que votre prophète était un Juif.

L’agent de police. Que le Bon Dieu nous en préserve ! Notre prophète Mohammed est un Arabe. Attention à vos paroles !

M[onsieur] l’Abbé. Très bien ! Écoutez la prophétie dont vous m’avez parlé, tout d’abord elle n’appartient pas aux psaumes de David, comme vous le croyez, – elle appartient à Moïse qui s’adresse aux Juifs et non pas aux Arabes. Cette prophétie ne concerne point alors les Arabes, mais les Juifs, parmi lesquels le bon Dieu a ressuscité son prophète en la personne de N[otre] Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, notre Sauveur, etc., etc.

L’agent de police. Tu es très impoli, parce que tu fais mention de notre prophète sans lui accorder ses titres !

M[onsieur] l’Abbé. Nous avons l’habitude de donner tous ces titres à nos saints seulement, et nous n’en connaissons point d’autres pour leur attribuer ceux-ci. Je vois que vous voulez me forcer à accepter et à connaître votre prophète Mohammed. Par la grâce du Bon Dieu je n’accepterai point Mohammed, et je serai même prêt à mourir pour la foi de N[otre] Seigneur Jésus-Christ. – Vous me qualifiez d’impoli, mais je ne considère pas votre conduite comme une politesse, si vous m’exposez à une discussion pareille.

L’agent de police. À ce qu’il paraît, tu n’as pas été pressé sous la presse. Tu parles trop librement !

M[onsieur] l’Abbé. C’est presque la vingt-cinquième année de mon sacerdoce, pendant toute la durée de ces années je n’ai jamais eu un moment tranquille et joyeux, excepté les jours scolaires, comme étudiant et séminariste. Quelle est cette peine que vous me donnez aussi aujourd’hui ! (Il commence à pleurer !). –

L’agent de police. Pourquoi pleures-tu ! Qui vous a fait quelque chose de mal ?

M[onsieur] l’Abbé. Pas de réponse, il se tait. . .

L’agent de police. Dites-moi, avez-vous jamais lu le saint Coran ?

M[onsieur] l’Abbé. Je vous en prie, laissez ces questions de côté. Je ne suis pas disposé à répondre sur ce sujet.

L’agent de police. On te demande officiellement, et tu dois me répondre à chaque question. « As-tu jamais lu le saint Coran » ?

M[onsieu]r l'Abbé. Oui, je l'ai lu.

L'agent de police. Quelle espèce de livre est-ce ?

M[onsieu]r l'Abbé. Si vous me demandez pour la langue, d'après les savants arabes, c'est une langue d'or.

L'agent de police. En quelle langue vous l'avez lu ?

M[onsieu]r l'Abbé. En arménien ancien classique.

L'agent de police. Quel est le contenu de ça ?

M[onsieu]r l'Abbé. C'est un mélange de plusieurs philosophes et de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'agent de police. Est-ce que tu ne l'acceptes pas comme un livre descendu du ciel ?

M[onsieu]r l'Abbé. Alors voulez-vous dire que c'était écrit au ciel, et puis qu'il est descendu sur la terre ?

L'agent de police. Oui, il a été écrit au ciel et puis il est descendu sur la Terre.

M[onsieu]r l'Abbé. C'est assez limité, ce que vous venez de dire. Nous lisons dans les chapitres de Coran – « écrit à Médine » – écrit à *La Mecque* et nous savons que toutes ces villes ne se trouvent pas au ciel, elles sont en Arabie.

L'agent de police. Alors, cela n'est pas un livre divin ?

M[onsieu]r l'Abbé. Jamais, jamais !

L'agent de police. Comment le trouvez-vous en le comparant à l'Évangile ?

M[onsieu]r l'Abbé. On ne peut pas comparer les ténèbres à la lumière.

L'agent de police. Sur cette réponse, furieux, en se levant de sa place, il se jette sur *M[onsieu]r l'Abbé*, en disant *espèce d'âne et de chien*, il te faut tirer la langue de ta nuque, et il commence avec trois autres policiers à lui appliquer des coups de poing sur la tête. *M[onsieu]r l'Abbé* tombe évanoui. Après quelque temps il se retrouve sur une chaise, la tête et la poitrine toutes mouillées. Quand il veut s'éloigner après un peu de repos, l'agent de police Kara Ali ne le laisse pas partir, et il dit : – J'espère que tu as profité de ta correction. Es-tu revenu à toi même ?

M[onsieu]r l'Abbé. Moi, je suis toujours revenu à moi même, et maintenant plus qu'autre fois. C'est au premier coup que le soldat a un peu peur, après ce moment, il se moque de la mort.

L'agent de police. Tu as enterré une nouvelle convertie ?

M[onsieu]r l'Abbé. Jamais ! Que le Bon Dieu m'en empêche, je ne veux jamais commettre un péché pareil. Ma foi catholique me défend cela. – Si vous pouvez établir cela, montrez-moi un témoin ! Qu'il me dise quand ? Où ? Dans quel quartier ? Quel nom ? Quelle personne ? Que de questions inutiles et illogiques vous me faites ! N'avez-vous pas d'autre occupation que celle-là ?

L'agent de police. Pas de bavardage ! Réponds poliment à tout ce que je te demande. N'est-ce pas un manque de charité envers un mort ? Est-ce que ta foi sainte t'enseigne cela ?

M[onsieu]r l'Abbé. Alors pourquoi me blâmez-vous, il y a quelques minutes, pour avoir refusé l'enterrement d'une nouvelle convertie ? Quand même, il ne manque jamais de cruautés dans l'histoire en général, non seulement envers les morts, mais aussi envers les vivants ! Et que de cruautés inouïes et incroyables ne rempliront-elles pas les pages de l'histoire après la guerre ! Des cruautés réelles, auxquelles personne

ne voudra croire ! Pourriez-vous me montrer un historien qui a pu démontrer que l'Église catholique avait été coupable pour une chose pareille.

L'agent de police. Qu'entends-tu en disant cela ?

M[onsieu]r l'Abbé. Un homme intelligent pourra saisir très facilement ce que je viens de dire. Mes paroles n'ont point besoin d'explication !

L'agent de police. Nous ne donnons point d'importance aux paroles d'un fou !

[sic] On connaît les fous à leurs paroles.

L'agent de police. Tous les historiens sont unanimes pour constater la tyrannie de l'Église catholique. Il n'existe pas de religion plus tyrannique que celle de l'Église catholique.

M[onsieu]r l'Abbé. Vous pouvez dire ce que vous voulez. La langue n'a pas d'os, dit-on ! Si je suis un fou, pourquoi entretenez-vous cette discussion avec moi ? Mais vous devez savoir – « *contra factum nullum argumentum* ». – Oui, tous les historiens sont unanimes pour constater que la religion catholique n'a jamais été une religion propagée par la force de l'épée. Elle n'est pas non plus propagée par l'intelligence des savants et des philosophes. Ce sont les douze pécheurs ignorants qui ont humilié l'intelligence orgueilleuse du monde devant cette sainte religion ! Ce sont ceux qui ont érigé la sainte Croix de notre divin Sauveur, le Fils de Dieu, Jésus-Christ, leur étendard victorieux, sur les débris de la corruption païenne et sur les crimes des trônes des rois tyranniques. À partir de sa fondation, cette religion a été beaucoup contrariée partout. Pendant trois siècles, des rois conquérants et très puissants ont dépensé leur énergie pour extirper cette religion, mais en ce temps-là, l'Église avait été couronnée plus de quinze millions de martyrs ! Le sang de ces martyrs arrosa le monde entier comme un fleuve qui avait pris sa source du Paradis. Et voilà que tout le monde a commencé à adorer et à suivre le roi crucifié des Juifs, N[otre] S[eigneur] Jésus-Christ ! Même les incrédules s'arrêtent ici et crient en disant : « C'est le doigt de Dieu ! » Cette religion ne flatte pas les passions de la nature corrompue. Elle soulève les hommes de l'état animal et les rend nobles. Il n'y a pas eu de fondateur de religion qui ait donné, comme symbole, à ses sectateurs, le signe de la Croix. Et c'est ainsi que tout le monde a commencé à servir cette religion. Est-ce que tous les fondateurs de religion n'ont imposé pas leur doctrine aux peuples par la force de l'épée ou bien n'ont ils pas ouvert devant les peuples une large voie aux voluptés sensuelles, pour les entraîner derrière eux. Où bien encore, n'ont-ils pas servi de mauvais exemple avec leurs prédications. Et même, il y en a qui ont fondé leur paradis sur les idéaux brutaux.

L'agent de police. Imbécile, tu ne sais pas ce que tu dis ; à ce qu'il paraît, tu as bien appris à bavarder. Veux-tu chercher encore un peuple catholique, où pourras-tu en trouver un ? Voilà la protectrice du catholicisme, la France, qui est sur le point d'être ruinée complètement.

M[onsieu]r l'Abbé. Si vous aviez saisi la force (le sens) de mes paroles, vous ne m'auriez jamais posé de nouveau cette question. Oui, tous les pays de la Turquie sont teints en rouge par le sang des chrétiens. Les champs stériles sont fécondés par ce sang. Ce sang est la semence du christianisme. Je suis sûr et certain qu'après la guerre le christianisme va fleurir dans ce pays. La religion catholique, dont vous me parlez d'un air dédaigneux, n'est point une fondation humaine, elle ne craint jamais les forces humaines ! C'est l'Enfer lui-même qui veut combattre cette religion, mais en vain. C'est le Bon Dieu qui dirige les cœurs des rois et des chefs des nations. La France,

dont vous vous moquez, cette noble nation, elle ne sera jamais vaincue ! Une population si dévote au Sacré-Cœur de Jésus, ne sera jamais humiliée ! Les guerres ingénieuses, les armées innombrables ne valent rien devant le Bon Dieu. La victoire est un don du Bon Dieu. Les couronnes de tous les rois combattant la S[ain]te Église seront écrasées !

L'agent de police. Il faut maintenant te massacrer selon la loi, mais ce bureau officiel serait sali par ton cadavre. Si Satan même te regardait, il aurait peur de toi. Tu m'apparais comme un pâle cadavre, il faut que les bêtes féroces déchirent ton cadavre sur les montagnes, comme ceux des chrétiens révoltés.

M[onsieu]r l'Abbé. C'est le Bon Dieu qui veille nous, c'est un Dieu qui voit tout et qui est aussi très juste, et tout l'univers lui appartient. C'est après avoir envisagé la mort, l'exil et toutes les peines possibles que je me suis dirigé vers Angora. Cette année, que j'ai commencée avec ce voyage, n'est pas encore expirée. Le Bon Dieu m'a préservé d'un coup de fusil, de l'épée, il m'a aussi sauvé d'un moment critique de la vie. Et cette quatrième fois, s'il m'a destiné au massacre, j'adore Sa Sainte Volonté de tout mon cœur. Voilà mille exemples d'hommes de toutes les catégories, de tous les états, de tous les âges, qui m'invitent à cela, qui ont méprisé toutes les promesses mondaines et vaines pour ne pas nier leur foi chrétienne. C'est avec joie qu'ils ont supporté toutes les souffrances. Voilà tous ceux qui étaient les disciples fidèles de Notre maître, de Jésus-Christ, qui ont considéré la Croix comme leur gloire et leur exaltation. C'est par la voie de cette Croix du Golgotha qu'ils sont passés à l'éternité. Vous me comparez à un cadavre massacré, c'est grâce à vous que je me trouve dans cet état, sous les coups de poing, et affamé depuis le matin. Je vous remercie pour cela, je vous en suis même reconnaissant, car une faiblesse pareille est une force pour moi. Mais la chose intéressante consiste en ce que le diable aurait peur en me voyant – comme vous me l'aviez dit – mais je vous vois devant moi – sans que vous ayez peur de moi ! Je ne peux pas m'expliquer cet événement.

L'agent de police. (Furieux des paroles de M[onsieu]r l'Abbé, donne l'ordre de l'enfermer dans une chambre avoisinante, de le garder sous surveillance, de couper toutes les relations, et de le retenir la nuit aussi dans la même chambre).

M[onsieu]r l'Abbé. Proteste contre cet ordre donné, en disant ; Quelle faute me trouvez-vous, pour laquelle vous donnez l'ordre de me prendre sous surveillance, et par quelle occasion me privez-vous de toute relation ? Est-ce parce que je suis un chrétien, est-ce pour cela que vous me trouvez fautif, est-ce ma faute unique ? C'est sur l'ordre du Ministère des cultes que je suis venu ici, pour m'occuper des besoins religieux de mes ouailles, si j'ai commis une faute, constatez-la, autrement je protesterai contre votre ordre.

L'agent de police. Nous connaissons l'ordre du ministère, et la tendance de l'ordre aussi. – Chassez ce bavard au dehors !

Sur cet ordre, voilà les deux gendarmes qui viennent prendre M[onsieu]r l'Abbé par force, et l'emprisonnent dans une chambre voisine. Après le coucher du soleil, voilà le chantre de M[onsieu]r l'Abbé Nersès, un jeune homme du nom d'Andon Sultanian, qui vient le chercher à la Direction de la police. Le gendarme qui gardait la porte de la chambre où le P[ère] Nersès était emprisonné lui défend d'entrer en communication avec M[onsieu]r l'Abbé. Il s'adresse alors à l'agent de police qui lui dit que sous peu M[onsieu]r l'Abbé sera relâché. En effet, le gendarme gardien reçoit

l'ordre de laisser partir M[onsieu]r l'Abbé à sa résidence, où il retourne, accompagné de son chantre Andon Sultanian, dans un véritable état d'épuisement. La nouvelle de la liberté de M[onsieu]r l'Abbé se répand dans toute la communauté arm[énienne] cathol[ique] qui était très anxieuse pour sa personne. Tous pleins de joie, veulent recueillir des renseignements sur tout ce qui s'était passé avec lui. Mais M[onsieu]r l'Abbé ne veut rien faire savoir au peuple de ce qui lui était arrivé. Il se contente seulement d'encourager le peuple à être fidèle à sa foi catholique. Le lendemain, il se présente au nouveau *vali*, à Nazim bey d'Erzeroum, un compatriote du directeur de la police, du fameux Moustafa Torak. À peine entre-t-il chez le *vali* Nazim que celui-ci prend la parole et dit à M[onsieu]r l'Abbé : « Je sais que vous voulez me demander une maison de prière ; sans le consentement du Ministère des cultes, vous ne pouvez pas prier dans une maison, je vais arranger cette affaire dans la semaine, je vais télégraphier aujourd'hui même à Constantinople, vous pouvez en être sûr ».

Après cela M[onsieu]r l'Abbé, voulant profiter de l'occasion de cette visite, commence à raconter au *vali* tout ce que hier, le 27 mai, il s'était passé avec lui à la direction de police. Après avoir tout écouté, le *vali* lui répond que ce n'est pas possible qu'il lui soit arrivé des choses pareilles dans une direction officielle.

M[onsieu]r l'Abbé. En répondant au *vali*, – ce n'est pas une calomnie que je profère, tout le monde a entendu ma voix quand on me battait ; si cela n'est pas vrai, je suis tout prêt à tout châtement pour cette calomnie, comme vous le voulez le croire.

Vali. Je vous ai dit, c'est impossible ! Mais ce que vous me demandez pour une maison de prière, je vais l'arranger d'ici une semaine, soyez-en complètement persuadé ! Je n'ai pas le temps de m'occuper de tout ce que vous venez de me dire, mais pour cette affaire de maison de prière, je vous arrangerais tout dans une semaine !

M[onsieu]r l'Abbé. Se trouvant dans l'impossibilité de continuer ses prières dans cette même maison, il télégraphie au Patriarcat arm[énien] cathol[ique] à M[on]seigneur Saïéghian, pour intervenir à Constantinople auprès du Ministère des cultes et pour obtenir un permis pour le culte arménien catholique pour la ville d'Angora.

Entre-temps, le directeur de police Moustafa Torak, avec l'approbation du *vali* Nazim établit un rapport plein de calomnies sur M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguan à destination du Ministère des cultes à Constantinople. Le ministre des cultes donne l'ordre à M[on]seigneur Saïéghian d'éloigner M[onsieu]r l'Abbé Nersès de la ville d'Angora, mais voilà que S[on] Exc[ellence] M[on]seigneur M.A. Dolci intervient dans cette question et insiste pour garder M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguan dans sa fonction à Angora. Sur cette intervention, M[onsieu]r l'Abbé Nersès Baghdiguan reste jusqu'à aujourd'hui comme vicaire patriarcal de la communauté arm[énienne] cathol[ique] d'Angora.

Angora, le 4 mai 1919.
P[ère] Khoren Clemens

Վարուժան Պողոսյան – Հայ հոգևորականի հասած տառապանքի ուղին

Հրապարակվող փաստաթուղթը հայազգի հոգևորական հայր Խորեն Կլեմանսի՝ 1919 թ. մայիսի 4-ի թվակիր նամակն է՝ հղված ֆրանսիացի զինվորական կապիտան Կուրտոնին: Հեղինակը նկարագրում է տառապանքի այն ուղին, որը վիճակված էր Առաջին աշխարհամարտի վերջին տարիներին հատել 1892 թվականից ի վեր Օսմանյան կայսրության տարբեր քաղաքներում իր գործունեությունը ծավալած վարդապետ Ներսես Բաղդիգյանին: 1916 թ. Ջմառում գտնվող վարդապետը նշանակում է ստացել Անկարայում՝ իբրև տեղի հայ կաթոլիկ համայնքի հայրապետական փոխանորդ և քահանա: Հայր Խորենն անկողմնակալորեն ներկայացնում է այն բռնությունները և ստորացումները, որոնց պարբերաբար ենթարկվել է Ջմառից Անկարա տեղափոխվող հայ հոգևորականը: Ըստ նրա պատումի՝ հնարավոր է նաև հստակ պատկերացումներ կազմել արևմտահայության դեմ կիրառվող ցեղասպան քաղաքականության տարբեր դրսևորումների, մասնավորապես հայերի բռնի կրոնափոխության մասին: Այդուհանդերձ, առավել կարևոր են և հետաքրքիր նամակի հեղինակի այն մանրագնին նկարագրությունները, որոնք լուսաբանում են երիտթուրքերին փոխարինած օսմանյան քաղաքական նոր ուժերի՝ հայ հոգևորականի հանդեպ դրսևորած խիստ անբարյացակամ վերաբերմունքը: 1918 թ. Օսմանյան կայսրությունում տեղի ունեցած իշխանափոխությունից հետո վերջիններս յուրաքանչյուր քայլափոխի հարուցել են խոչընդոտներ՝ արգելակելու համար Ներսես Բաղդիգյանի հոգևոր ծառայությունների իրականացումը: